

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE3559

présenté par
M. Descrozaille

à l'amendement n° CE|1914 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

«L'agriculture, l'élevage, le pastoralisme, la pêche et l'aquaculture sont d'intérêt général majeur en tant qu'elles garantissent la souveraineté agricole et alimentaire de la Nation, qui contribue à la défense de ses intérêts fondamentaux»

les mots :

«L'agriculture, l'élevage, le pastoralisme, la sylviculture, la pêche et l'aquaculture sont d'intérêt général majeur en tant qu'elles garantissent la souveraineté agricole et alimentaire de la Nation, qui contribue à la défense de ses intérêts fondamentaux»

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel